

ABANDON DES LANGUES AFRICAINES EN FAMILLE : VERS UN ÉTIOLEMENT LINGUISTIQUE

Idrissou ZIME YERIMA

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

izimey@gmail.com

Résumé : Cet article montre comment l'abandon en famille des langues africaines par les locuteurs natifs peut conduire à un étiolement linguistique. Se focalisant sur le cas spécifique du Bénin, il donne une idée de l'ampleur de la situation, à travers les résultats d'une enquête ciblant près de 600 étudiants. Environ 6,3 % des familles d'étudiants ont abandonné la langue maternelle et ne parlent que la langue coloniale. L'article soutient que ceux qui ne savent pas parler leur propre langue souffrent d'une aphasie atypique. La sociolinguistique clinique et la thérapie systémique de Palo Alto sont proposées pour remédier à cette pathologie émergente et arrêter l'étiolement.

Mots clés : langues africaines, étiolement linguistique, aphasie atypique, langues maternelle, pathologie du langage

Abstract : This paper shows how the domestic abandonment of African languages by native speakers can lead to language death. Focusing on the specific case of Benin, it gives an idea of the seriousness of the situation, through the results of a survey targeting about 600 students. About 6.3% of student families do not use their mother tongues and speak the colonial language only. The paper contends that those who do not speak their own language are suffering from an atypical aphasia. Clinical sociolinguistics and Palo Alto systemic therapy are deemed necessary to remediate the emerging communication disorder and stop language death.

Keywords: African languages, language death, atypical aphasia, mother tongues, communication disorders

Introduction

La famille est une cellule dans laquelle le premier apprentissage d'une langue se fait. En général, c'est la langue maternelle que l'enfant apprend. Toutefois, dans plusieurs familles en Afrique et au Bénin en particulier, des enfants grandissent au sein de la cellule familiale en apprenant une langue étrangère au lieu de la leur. Aucune étude n'a encore été réalisée au Bénin pour quantifier l'ampleur du

phénomène. Cette situation, qui à long terme risque de conduire à un étiolement de certaines langues locales si rien n'est fait, mérite bien une réflexion.

En outre, la posture des enfants, ne parlant pas la langue de leurs parents, mais qui s'expriment plutôt dans une langue exoglossique (langue étrangère dominant les langues locales), permet de poser des questions d'ordre psycholinguistique ou neurolinguistique. Certes, comme l'explique N. Chomsky (2006, p. 20), « la langue que les enfants apprennent, dans le sens traditionnel, est une langue instituée, et non un système spécifié de façon innée », mais le fait que la première langue qu'ils commencent à apprendre soit une langue étrangère a quelque chose d'incongru. Les structures neuronales avec lesquelles naît un enfant dans son cerveau ne seraient-elles pas plus adaptées à l'apprentissage de la langue maternelle plutôt qu'à celle d'une langue étrangère ? En neurolinguistique, on sait qu'il y a des aires du langage dans le cerveau humain et qu'une lésion à ce niveau peut conduire à une pathologie du langage. Mais le fait qu'un sujet parle exclusivement une langue étrangère n'est-il pas assimilable à une pathologie du langage ?

Trois types de problèmes sont posés ici. Le premier est étroitement lié au phénomène de l'abandon des langues maternelles en famille et surtout à l'inexistence des statistiques permettant de montrer son ampleur ; le deuxième concerne la qualification d'un autre phénomène qu'il entraîne : comprendre et parler seulement une langue étrangère ; et enfin le troisième est relatif à l'étiolement linguistique, un risque inhérent à l'abandon des langues en famille. Il y a donc lieu de se préoccuper pour les langues africaines, le danger étant pareil dans plusieurs pays du continent où le français est considéré comme langue officielle. Ces problèmes permettent de poser une question principale et trois questions secondaires. La question principale est la suivante : l'abandon des langues maternelles africaines en famille n'est-elle pas une aphasie atypique qui menace les langues locales africaines d'un étiolement ? Les questions secondaires sont posées comme il suit :

- Quelle est l'ampleur de l'abandon des langues maternelles africaines en famille ?

- Le fait pour une personne de ne pas pouvoir parler la langue de ses parents et de ne parler qu'une langue étrangère ne relève-t-il pas d'une pathologie du langage ?
- L'abandon des langues maternelles africaines en famille n'a-t-il pas toujours été lié à l'étiollement linguistique ?

L'objectif général de ce travail, en adéquation avec la question principale, est de montrer que l'abandon des langues maternelles africaines en famille est une aphasie atypique qui menace ces langues d'un étiollement. Le premier objectif spécifique est de montrer l'ampleur de cet abandon. Le deuxième est de montrer que le fait pour une personne de ne pas pouvoir parler sa langue maternelle et de ne parler qu'une langue étrangère relève d'une pathologie du langage. Le troisième est de montrer que l'abandon des langues maternelles a toujours été lié à l'étiollement linguistique.

A partir de ces objectifs, une hypothèse générale et trois hypothèses spécifiques peuvent être formulées. L'hypothèse générale est énoncée comme suit : l'abandon des langues maternelles africaines en famille est une aphasie atypique qui menace ces langues d'un étiollement. La première hypothèse spécifique postule qu'actuellement, des milliers de couples béninois ne parlent pas leurs langues maternelles à leurs progénitures. La deuxième hypothèse pose que le fait pour une personne de ne pas pouvoir parler sa langue maternelle et de ne parler qu'une langue étrangère relève d'une pathologie du langage. Enfin, la troisième hypothèse spécifique soutient que l'abandon des langues maternelles en famille risque de provoquer leur étiollement.

1. Revue de littérature, cadres théorique, conceptuel et méthodologique

Cette section présente successivement la revue de littérature, le cadre théorique et le cadre méthodologique.

1.1. Revue de littérature

Toute littérature sur la promotion des langues nationales est *a priori* une littérature contre le risque d'étiollement des langues. Plusieurs travaux ont été menés dans la perspective de la promotion des langues depuis leur description jusqu'aux

recherches sur les questions de politiques linguistiques. On peut noter entre autres Capo (2009 ; 2012), comprenant une forte bibliographie des travaux réalisés dans ce sens au Bénin.

D'une manière ou d'une autre, ces différentes publications soulignent l'importance des langues béninoises. Mais, assez curieusement, pas une seule n'aborde la problématique de l'abandon des langues nationales en famille, ne serait-ce que de façon allusive, à l'exception d'I. Zimé Yérima (2020), une publication présentant neuf obstacles à la promotion des langues nationales tout en proposant des solutions. L'un des obstacles mentionnés par l'auteur est l'abandon des langues maternelles en famille, une synthèse d'une communication orale donnée en 2016 et dont est issu le présent article.

Le lien entre cet abandon et l'étiolement linguistique n'est pas nouveau. Dans la théorie relative à l'extinction des langues, l'abandon continu de ces dernières est considéré comme une des causes de l'étiolement linguistiques. Un des ouvrages dans cette perspective est celui d'Herman M. Batibo (2005, pp. 62-63) qui présente un tableau en quelque sorte clinique de la situation des langues dans les pays africains. Dans le cas spécifique du Bénin, l'auteur indique que les langues les plus menacées d'extinction sont notamment l'*aguna*, le *basa*, le *boulba*, l'*anii* et l'*anufo* (H. M. Batibo, 2005, 70). Selon G. Sommer (1992), le Bénin a déjà enregistré une langue morte : le *tyanda*.

Comme on le voit, des travaux sur l'étiolement linguistique existent bel et bien même si des recherches spécifiques au Bénin sont absentes. Des recherches de ce genre ont été produites par exemple sur le Cameroun par D. Z. Bitjaa Kody (2000). L'auteur montre, entre autres, que 32% des jeunes de 10 à 17 ans interrogés dans la ville de Yaoundé ne parlent aucune langue camerounaise et ont le français comme seule et unique langue de communication. L'auteur précise que cette population va accroître exponentiellement à la prochaine génération étant donné que les jeunes qui ne parlent pas les langues locales actuellement ne pourront pas les transmettre à leur progéniture. La cause principale selon lui est « une panne de transmission intergénérationnelle ».

Malheureusement les travaux faisant le lien entre l'abandon des langues maternelles au Bénin et les risques d'un étiolement linguistique sont inexistantes. La présente recherche contribue à combler cette insuffisance.

1.2. Cadres théorique et conceptuel

Cet article est ancré dans trois approches théoriques : la sociolinguistique clinique (M. Ball, 2005), la pathologie de langage (O. Ducrot & T. Todorov, 1972) et le systémisme de l'Ecole de Palo Alto (Watzlawick, 1972). Elles ont un point commun : la pathologie.

L'approche de la sociolinguistique clinique s'intéresse à la remédiation des problèmes qui existent dans les rapports entre la langue et la société. Cette approche part d'un examen théorique de la politique linguistique, notamment des principales catégories d'aménagement linguistique traditionnellement citées : l'aménagement de corpus et l'aménagement de statut. Selon M. Ball (2005, p. 124), l'exemple le plus cité d'aménagement de corpus est l'émergence de l'hébreu moderne il y a un siècle. Quant à l'aménagement de statut, il peut permettre de garantir les droits linguistiques des groupes minoritaires, endogènes ou immigrants (S. May, 2001). Face à certaines ambiguïtés liées au fait que ces deux types d'aménagement peuvent interférer, R. L. Cooper (1989, pp. 33-34, cité dans M. Ball, 2005, p. 127) propose une troisième catégorie d'aménagement appelée aménagement d'acquisition, qui couvre les problèmes d'enseignement et d'apprentissage de la langue. Cette catégorie est particulièrement importante pour examiner les questions d'apprentissage de la langue en famille. Les solutions envisagées aux problèmes d'ordre sociolinguistique relèvent de la sociolinguistique clinique. Ainsi, l'aménagement linguistique et ses différentes catégories sont d'ordre clinique. Dans cette perspective, J. S. Damico et al. (2005) montrent que la sociolinguistique clinique est un puissant outil pour remédier aux difficultés liées à l'alphabétisation.

La pathologie du langage concerne les troubles de la communication. O. Ducrot et T. Todorov (1972) les subdivisent en trois grandes catégories : les troubles de la parole, les troubles de l'énonciation et les troubles du langage. Les définitions de ces

différentes pathologies données ici sont les leurs. Les troubles de la parole correspondent à des troubles découlant des problèmes liés aux organes de la parole. Les troubles d'énonciation sont causés par l'influence des conditions psychologiques de la communication. Les troubles du langage concernent les dysfonctionnements du langage généralement en lien avec les problèmes du cerveau. L'aphasie, littéralement « la perte de la parole » en est un aspect. L'aphasie est la perte totale ou partielle du langage, consécutive à une lésion du cerveau. Cette définition suppose un contrôle de la langue par le cerveau. L'aphasie est un des centres d'intérêt de la neurolinguistique, science qui défend l'hypothèse d'une « relation entre les formes de désorganisation verbale, qui peuvent être décrites selon des modèles linguistiques (distributionnel ou structural, transformationnel et génératif), et les types pathologiques établis par le neurologue sur la base de la localisation de la lésion responsable et des aires corticales atteintes » (J. Dubois et al., 2002 : 323).

Il existe deux principales aires contrôlant le langage : l'aire de Broca et l'aire de Wernicke. On obtient donc deux grands types d'aphasie : l'aphasie de Broca qui produit, entre autres, des fautes d'ordre grammatical et l'aphasie de Wernicke qui produit, entre autres, des fautes d'ordre sémantique. Selon l'ampleur de la lésion, l'aphasique aura des difficultés variables pour utiliser le langage.

L'approche systémique a été créée par l'école de Palo Alto dont le postulat est que les groupes humains fonctionnent comme des systèmes. Pour les psychologues systémiciens, notamment P. Watzlawick et al. (1972), c'est le système qui est malade et non l'individu qui, lui, ne représente que le symptôme d'un système caractérisé par des communications dysfonctionnelles. Ils estiment que faire disparaître les troubles des patients sans modifier le système déplacerait seulement le problème sur une autre personne.

1.3. Cadre méthodologique

L'hypothèse fondamentale de cette étude portant sur l'abandon des langues maternelles, la méthodologie utilisée a essayé principalement de montrer par une enquête de terrain qu'un tel abandon, déjà constaté au Cameroun, est une réalité. L'intérêt d'une telle enquête, en dehors des chiffres qu'elle permet de produire pour

une monstration *a posteriori*, est qu'elle permet de tester la première hypothèse spécifique et de servir de support objectif aux analyses liées aux deux autres hypothèses spécifiques.

A défaut de viser toutes les familles béninoises, l'enquête a ciblé les étudiants de la Linguistique 1 du Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSL) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). La population mère est d'environ 1200 étudiants. L'échantillon choisi est l'ensemble des étudiants présents le jour de l'enquête qui s'est déroulée en avril 2021. La taille de l'échantillon s'élève à 591. L'argument qui justifie le choix d'un tel échantillon est que ces étudiants venant d'horizons divers du Bénin peuvent être représentatifs de la diversité des familles béninoises quant à la collecte des données liées à la première hypothèse spécifique.

Un questionnaire a été administré pour obtenir, entre autres, les renseignements suivants : le nombre de familles d'étudiants dans lesquelles les parents ne parlent pas leurs langues maternelles avec leurs enfants ; le nombre de couples ayant la même langue maternelle (couples homogènes) ou des langues maternelles différentes (couples mixtes) et la nationalité de chaque apprenant. L'administration du questionnaire a tenu compte du fait que des frères ou sœurs pouvaient faire partie de l'échantillon et que par conséquent le nombre de familles n'est pas forcément égal au nombre d'étudiants.

2. Résultats

Le dépouillement a permis de noter que quatre étudiants n'étaient pas des Béninois. Parmi eux, deux ont affirmé qu'ils ne parlent pas leur langue maternelle à la maison. Ils ont respectivement des parents nigériens et guinéens et parlent respectivement l'anglais et le français en famille. Si on soustrait les quatre étudiants étrangers de l'échantillon, il reste 587 étudiants béninois. Parmi eux, 37 ont affirmé que c'est le français seulement qu'ils parlent en famille, soit 6,3 %. On peut donc affirmer que 6,3 % des étudiants en linguistique 1 ne parlent pas leur propre langue en famille mais plutôt le français. En d'autres termes, 6,3 % des familles d'étudiants abandonnent leurs propres langues en famille. Etant donné que tous les étudiants enquêtés viennent

de toutes les contrées du pays, ce chiffre donne une idée de l'ampleur de l'abandon des langues maternelles en famille. On peut donc par extrapolation dire que dans 6,3 % des familles, les langues maternelles sont abandonnées. Les parents ne parlent que le français à leurs enfants.

L'enquête révèle aussi que parmi les 37 enquêtés qui ne parlent que le français en famille, 23 sont issus de couples homogènes et 14 de couples mixtes. Cela permet d'affirmer que parmi les étudiants qui ne parlent pas leurs langues maternelles en famille, 62 % environ sont issus de couples homogènes et 38 % environ de couples mixtes. Ces résultats montrent que l'abandon des langues maternelle est observé tant par les couples mixtes que par les couples homogènes. Toutefois, on observe que le phénomène est plus observé chez les couples homogènes que chez les couples mixtes.

Ces différents résultats ont des rapports directs ou indirects avec la problématique de l'abandon des langues maternelles en famille. Il est important de les expliciter à travers des analyses.

3. Analyses

Le résultat selon lequel les langues nationales sont abandonnées par 6,3 % des familles vivant au Bénin valide la première hypothèse spécifique et rend légitime une discussion sur les conséquences d'un tel abandon. Ainsi dans cette proportion des familles béninoises, pour généraliser, les enfants grandissent sans parler les langues de leurs géniteurs. En fait, en termes de pourcentage, on peut ne pas voir la gravité de la situation. Mais sur deux millions de familles, par exemple, cela fait environ 126.000 familles dans lesquelles les langues maternelles nationales ne sont pas parlées en famille. Ce nombre aurait pu être plus élevé si, comme au Cameroun, on s'était intéressé aux étudiants qui avaient toujours vécu en ville où l'abandon était *a priori* beaucoup plus criard dans la mesure où parmi les étudiants ciblés, nombreux viennent des régions rurales où les langues africaines ne sont pas abandonnées.

Le fait que certains parents ne comprennent pas du tout le français ou l'anglais montre qu'en fait le taux d'abandon aurait pu être plus élevé. En effet, pour cette proportion qui ne comprend ni le français, ni l'anglais, rien ne prouve que si elle pouvait parler ces langues occidentales, elle n'en parlerait pas en famille avec les

enfants. Ce n'est donc pas forcément de façon délibérée que cette proportion n'a pas abandonné les langues maternelles.

Il est évident que pour les couples dans lesquels un seul parent comprend le français ou l'anglais, que les langues maternelles ne soient pas totalement abandonnées. En effet, le conjoint qui ne parle pas le français ou l'anglais est obligé de parler sa propre langue aux enfants. Le conjoint parlant le français ou l'anglais a la possibilité de parler à la fois sa langue et une langue étrangère. L'enquête n'a pas renseigné la proportion des familles parlant à la fois le français ou l'anglais et une langue africaine.

La proportion de l'abandon des langues maternelles est plus importante chez les couples homogènes. Cela paraît surprenant dans la mesure où *a priori* on devrait plutôt s'attendre à un taux plus élevé du côté des couples mixtes. En effet, deux conjoints ne parlant pas la même langue maternelle auront tendance à parler la langue qu'ils ont en commun, c'est-à-dire une langue étrangère non locale. L'explication peut venir du fait que le nombre de couples homogènes est beaucoup plus élevé que celui des couples hétérogènes.

4. Discussion

Maintenant qu'il est établi que l'abandon des langues maternelles dans les familles est une réalité, il est permis de discuter sur le sujet. Cette section montre dans un premier temps que l'abandon des langues maternelles est assimilable à une aphasie, dans un second temps que cet abandon peut entraîner l'étiollement des langues locales béninoises et dans un troisième temps que la cause principale n'est pas l'individu mais le système.

4.1. *Abandon des langues nationales comme aphasie atypique*

Les personnes qui ne parlent pas leur langue maternelle peuvent être considérées comme atteintes d'une aphasie des plus graves dont l'origine semble remonter à leur enfance au sein de la cellule familiale.

En quoi les personnes ne parlant pas leur langue maternelle souffrent-elles d'aphasie ? On a vu dans le cadre théorique que généralement, pour qu'on parle d'aphasie, il faut d'abord qu'il ait une perte partielle ou totale de la parole. Il faut ensuite, conformément à la définition donnée plus haut, que cette perte soit provoquée par un problème au niveau du cerveau. La lésion cérébrale à l'origine de l'aphasie peut avoir plusieurs causes, notamment un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral et une tumeur cérébrale.

Une première réponse à la question posée vient de l'explication édifiante que donnent J. Dubois et al. (2002, p. 457) de l'expression « sujet parlant » : « On appelle sujet parlant un être humain capable de langage et possédant une compétence linguistique qui est la grammaire de sa langue ». Soulignons l'expression « de sa langue » et déduisons-en que la personne ne parlant pas sa langue maternelle ne possède pas « la grammaire de sa langue ». Par conséquent, cette personne ne possède pas une compétence linguistique (cette grammaire de sa langue) et n'est donc pas un sujet parlant. On peut donc en conclure, conformément à la deuxième hypothèse spécifique, qu'elle est assimilable à un aphasique même si pour le moment on ne perçoit pas la cause cérébrale d'une telle aphasie.

Faisons maintenant abstraction de la définition de J. Dubois et al. pour répondre à la même question. Une personne qui n'arrive pas à parler du tout sa langue maternelle a perdu totalement la parole (maternelle) quel que soit le nombre des autres langues qu'elle parle. Quand on parle de perte, cela présuppose évidemment que la chose perdue était possédée au départ. On peut donc remettre en cause l'emploi de l'expression perte de la parole en parlant de personnes qui n'ont jamais appris ou parlé leur langue. Autrement dit, on ne peut pas perdre ce qu'on n'a jamais possédé.

Toutefois, ces objections ne tiennent pas du tout pour les personnes ne parlant pas et qui n'ont jamais parlé leur langue maternelle. Certes, celles-ci n'ont jamais parlé leur langue, mais elles la possédaient bel et bien au moins dès leur naissance. En d'autres termes, même si elles ne possédaient pas la parole, elles possédaient la langue. La langue est antérieure à la parole, car comme le dit F. Saussure (1913; 1995), la parole est la manifestation individuelle de la langue. Ces personnes sont nées équipées d'une grammaire universelle (N. Chomsky, 1981) qui devrait leur permettre d'apprendre

une langue particulière, qui idéalement est leur langue maternelle. Seulement, dans le cas que nous étudions, les sujets, au lieu d'apprendre tout naturellement leur langue maternelle, grandissent dans un environnement familial où c'est une autre langue qui est parlée. En outre, rien ne prouve que l'enfant ne naisse pas avec un mécanisme cérébral adapté à la grammaire de sa langue maternelle, ce qui serait plus logique, plutôt que de naître avec un mécanisme adapté à une grammaire universelle.

L'enfant est en quelque sorte couvé par une langue étrangère tout comme un œuf de pintade est couvé par une poule. Ce changement contre-nature que subit le cerveau du sujet, en principe naturellement préparé à contrôler la langue maternelle, est assimilable à un choc cérébral à même de produire l'aphasie, une aphasie de la langue maternelle.

Ainsi, il apparaît clairement que les critères de perte de la parole et de cause cérébrale s'appliquent aux sujets ne parlant pas leur langue maternelle. La conclusion est donc sans appel : les personnes qui ne parlent pas leur langue maternelle sont des aphasiques. C'est cette forme d'aphasie dont elles souffrent qu'on peut appeler l'aphasie atypique. Comme définition stipulative, une aphasie atypique est celle dont souffre une personne qui ne peut pas parler sa langue maternelle alors qu'elle parle une autre langue. De façon opératoire, on peut donc considérer désormais que toute personne incapable de parler sa langue maternelle souffre d'un trouble de langage appelé l'aphasie atypique.

Dans plusieurs familles béninoises, les enfants souffrent d'une telle aphasie atypique qui, à première vue, semble être provoquée par leurs parents. Notre enquête dont les résultats sont présentés plus haut donne une idée de l'ampleur du mal. Il existe deux groupes d'aphasiques atypiques.

L'aphasie de la langue maternelle naît dans la cellule familiale. En principe, dans les relations interpersonnelles informelles, les Béninois parlant la même langue nationale l'utilisent généralement pour échanger. Les personnes n'utilisant pas la même langue nationale trouvent une langue tierce, généralement le français qu'elles comprennent tous les deux, pour communiquer. Mais en famille spécifiquement, les langues souvent utilisées sont *a priori* les langues africaines. Toutefois, dans de

nombreux cas, soit une proportion d'environ 6,3 %, suivant les résultats de notre enquête, le français est la langue d'échange dans les familles. Les familles concernées peuvent alors se répartir en deux groupes : le premier groupe est celui des couples mixtes et le second groupe est celui des couples homogènes.

A priori, le premier groupe peut bénéficier de circonstances atténuantes et le second groupe de circonstances aggravantes. En effet, le premier groupe peut avancer comme argument le besoin d'une langue d'intercompréhension pour communiquer, un prétexte que ne pourra pas utiliser le second groupe qui, dans la plupart des cas, estime que son choix lui permet de préparer et d'assurer l'avenir scolaire et professionnel des enfants, le français étant considéré comme une langue permettant de gravir les échelons de la vie sociale (G. Yandjou, 2002). Dans les deux cas, ces deux groupes de familles ont tort car les recherches en psycholinguistique montrent que les enfants peuvent apprendre plusieurs langues à la fois et que l'enfant qui maîtrise d'abord sa propre langue peut mieux assimiler les autres langues.

A posteriori, c'est-à-dire, avec un recadrage de la situation, le premier groupe peut bénéficier de circonstances aggravantes et le second groupe de circonstances atténuantes. En effet, les parents dont les langues sont différentes privent leurs enfants de l'opportunité de parler deux langues nationales, celle du père et celle de la mère, alors que ceux parlant la même langue privent leurs enfants de l'opportunité de parler une seule langue nationale. On voit bien que la faute dans le premier cas est plus grave.

En principe, l'aphasie n'est pas un trouble psychique ou mental. Mais dans le cas de l'aphasie atypique, les sujets atteints peuvent manifester des comportements psychopathologiques. Voilà un sujet de parents béninois et qui ne parle que le français et/ou l'anglais. Il ne peut pas communiquer avec ses oncles, tantes et autres relations qui ne comprennent pas une langue étrangère. Ne partageant plus le même code verbal que la communauté sociolinguistique et culturelle de ses parents, il s'en écarte irrémédiablement puisqu'il ne peut plus communiquer avec elle. Il devient étranger aux siens.

Les mieux portants d'entre ces aphasiques de type nouveau sont justement ceux qui manifestent des comportements pathologiques et les plus souffrants sont ceux qui ne manifestent aucun comportement pathologique. Cela paraît paradoxal, mais, on en

conviendra, être incapable de parler sa propre langue, ne communiquer qu'avec un code exoglossique et se comporter comme si de rien n'était, c'est-à-dire, sans scrupules, et sans remords, constitue en soi une psychopathologie.

Cette forme d'aphasie, dans laquelle une personne, incapable de parler sa propre langue, parle une langue étrangère, est plus grave que l'aphasie d'une personne qui ne parle aucune langue du tout. Dans le second cas, l'aphasique est juste un malade, mais dans le premier, il n'est pas seulement un malade mais une sorte de monstre ayant une constitution hybride

4.2. *Risque d'étiollement linguistique*

La situation des familles africaines parlant le français à la maison nécessite qu'on y prête vraiment attention. Certes, comme le révèle J. Cobarrubias (1991), une langue utilisée seulement dans les relations interpersonnelles à la maison et au marché est considérée comme une langue non développée, mais il est important de noter que sans cette forme d'utilisation, la langue en question, au lieu de connaître une expansion, peut, au contraire, subir un étiolement par un mécanisme qu'il est aisé de décrire en contemplant la vision dramatique, prophétique (mais certaine si rien n'est fait) d'une génération entière de Béninois, ou d'Africains en général, qui parleraient seulement le français ou l'anglais, car incapables de parler leurs langues maternelles.

L'ampleur des cas d'abandon des langues africaines en famille est le signe le plus patent d'une menace d'étiollement. Certes, l'ampleur de l'abandon pour les années antérieures n'a pas été (suffisamment) documentée, mais on peut admettre que le phénomène est progressif et que les années à venir vont empirer cette aphasie atypique si des mesures appropriées ne sont pas prises.

En fait, cela commencera peut-être plus tôt qu'on ne l'imagine et des pays risquent, du jour au lendemain, de se retrouver seulement avec des aphasiques atypiques. Les enfants qui ne parlent pas leurs langues maternelles vont grandir et fonder des familles. Alors, si deux aphasiques atypiques se retrouvent en couple, quelle langue locale béninoise pourraient-ils parler à leurs progénitures ? Aucune.

Leurs progénitures grandiront à leur tour sans connaissance d'aucune langue locale, et ainsi de suite. On peut qualifier cette situation d'horreur linguistique.

Ainsi, conformément à la troisième hypothèse spécifique, l'aphasie de la langue maternelle non contrée conduit inévitablement à un étiolement linguistique. Ce qui contribue à faire d'elle la plus grave des aphasies.

4.3. Thérapie d'un système

Compte tenu de la gravité de l'aphasie atypique et sous peine de la voir provoquer un étiolement linguistique, il importe de trouver une thérapie adéquate pour l'endiguer. Mais au lieu d'une aphasiologie, la thérapie systémique et la sociolinguistique clinique sont proposées ici.

A la lumière de la première approche, nous commençons à souligner que le ver n'est pas dans le fruit, mais plutôt dans l'arbre. En effet, la racine de la maladie n'est pas à rechercher sur les aphasiques eux-mêmes mais plutôt sur leurs procréateurs, c'est-à-dire sur leurs parents qui ne leur ont pas enseigné leurs langues maternelles. Le premier arbre (il y a un second arbre supérieur dont nous parlerons plus loin) dans lequel se trouve le ver est donc l'arbre des parents. Ce sont les parents qui sont malades. Par conséquent, une thérapie, pour être efficace, ne peut pas se contenter de soigner la progéniture en essayant de recoller les morceaux par un enseignement tardif de sa langue maternelle alors qu'elle a déjà acquis la langue étrangère depuis des lustres ; une langue étrangère sur laquelle elle s'appuierait désormais, au lieu de l'inverse, pour apprendre sa propre langue. Cela paraît ironique. Dans un tel cas de figure, les énoncés que l'aphasique atypique prononce dans sa propre langue maternelle présentent souvent des déviances semblables à ceux observés à la fois chez les aphasiques de Broca (erreurs grammaticales) et chez les aphasiques de Wernicke (erreurs sémantiques).

Une stratégie plus efficace doit aller plus loin et essayer de guérir les parents eux-mêmes en leur montrant l'incongruité de leur situation. Un tel traitement, qui relève aussi de la sociolinguistique clinique (M. Ball, 2005), peut nécessiter l'intervention de l'Etat. La question est alors de savoir si l'Etat a le droit de prescrire aux parents dans chaque famille l'utilisation de leur langue maternelle. Nous estimons

que si c'est pour empêcher la disparition d'une langue, cette intervention, bien canalisée, peut être légitime. Ainsi, pour les parents parlant des langues maternelles différentes, l'Etat pourrait décider d'obliger le père à parler sa langue maternelle aux enfants et la mère la sienne (tout en laissant les deux parler entre eux la langue coloniale si nécessaire). H. Tonkin (2005 : 121) estime que ce type de décision est une forme de micro-politique (linguistique). Quant aux parents parlant la même langue mais ayant décidé de parler la langue étrangère à la maison avec leurs enfants, la même prescription peut leur être faite pour qu'ils soient obligés de parler en famille leur commune langue maternelle, ce qui les sortirait de leur situation des plus absurdes : deux parents qui parlent la même langue maternelle et dont les enfants ne parlent qu'une langue étrangère.

La micro-politique de l'Etat pour traiter cette aphasie atypique peut aussi se révéler infructueuse si elle ne prend pas en compte les motifs qui ont amené les parents à avoir le comportement qu'ils ont eu. Généralement, le comportement d'une famille peut avoir été imposé par les décisions de l'Etat lui-même (le second arbre dans lequel se trouve le ver). Si la politique linguistique de l'Etat favorise une langue étrangère, promue, à travers une politique exoglossique, au statut de langue officielle, utilisée comme seule langue d'instruction dans les écoles, cela signifie que c'est l'Etat qui est malade. Le comportement absurde du couple ayant une langue maternelle commune et parlant seulement le français aux enfants peut alors être compris. Une thérapie au niveau de la cellule familiale doit alors passer nécessairement par le traitement de l'Etat. Toutefois, le comportement du couple mixte, qui peut être dû à une simple négligence, n'aura pas besoin qu'on remonte forcément au traitement de l'Etat pour le changer. Une politique de sensibilisation pour un changement de comportement pourrait être suffisante si appliquée à temps.

Conclusion

Le fait pour une personne de ne pas pouvoir parler sa langue maternelle et de ne parler qu'une langue étrangère relève d'une pathologie du langage. L'aphasie, c'est la perte de la parole. Une personne qui ne peut pas parler sa langue maternelle l'a

perdue et par conséquent a perdu la parole « maternelle ». Cette personne souffre d'une pathologie assimilable à une aphasie atypique. L'aphasie atypique, définie de façon stipulative, est celle dont souffre une personne qui ne peut pas parler sa propre langue alors qu'elle parle une autre langue.

Cette pathologie du langage est provoquée par l'abandon des langues maternelles en famille. Une idée de son ampleur a été donnée en montrant que pour deux millions de familles, par exemple, 126.000 familles ne parlent pas la langue maternelle mais plutôt la langue coloniale exoglossique. Le lien entre abandon des langues maternelles et l'étiolement linguistique a été démontré.

L'aphasie atypique menace aussi certaines langues d'un étiolement. Si les enfants ne comprennent pas leur langue maternelle, ils ne pourront pas la transmettre à leur tour à leurs progénitures. Si le processus se poursuit, cette langue peut disparaître. Pour remédier à cette pathologie et prévenir l'étiolement linguistique, la thérapie systémique de Palo Alto et la sociolinguistique clinique ont été proposées. L'approche systémique a permis de voir que les sujets souffrant de l'aphasie atypique sont moins malades que le système qui les a produits. Au niveau du système familial, ce sont les parents qui sont malades ; au niveau du système étatique, c'est l'Etat qui est malade. Pour traiter l'individu, il est donc nécessaire de traiter au préalable la famille et l'Etat.

Pour traiter la famille et préserver les langues menacées d'étiolement, on peut appliquer une micro-politique linguistique. L'Etat pourrait imposer l'usage des langues maternelles en famille. Toutefois, la solution la plus efficace pour arrêter la production de ces aphasiques est de traiter l'Etat lui-même qui pourrait définir une politique linguistique adéquate capable de résoudre la question du code exoglossique qu'est le français dans les pays anglophones. Avec une telle politique linguistique, les problèmes aux niveaux inférieurs (familial et individuel) pourraient se résorber tout seuls.

Références bibliographiques

BALL Martin (ed.), 2005, *Clinical Sociolinguistics*, Oxford, Blackwell Publishing.

BATIBO Herman, 2005, *Language Decline and Death in Africa: Causes, Consequences and Challenges*, Clevedon/New York, Multilingual Matters Ltd.

- BITJAA KODY Zachée Denis, 2000, «Vitalité des langues à Yaoundé: le choix conscient», communication présentée au Colloque international sur les villes plurilingues à l'École normale Supérieure de Libreville, Gabon, septembre 2000.
- CAPO Hounkpati Bamikpo Christophe, 2012, *Sciences du langage, langues et développement durable au Bénin (Conférence inaugurale à l'UAC)*, Garome, Labo Gbe.
- CHOMSKY Noam, 1981, *Lectures on Government and Binding: The Pisa Lectures*. Holland, Foris Publications.
- COBARRUBIAS Juan, 1991, « Language Planning Paradigms, Modes and Models of Language Construction and Reconstruction », dans PHILIPPONNEAU Catherine (ed.), 1991. *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Actes du symposium de Moncton, 3, 4 et 5 mai 1990, Moncton, Université de Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, pp. 119-120.
- COOPER Robert Leon, 1989, *Language Planning and Social Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- COULMAS Florian (ed.), 1988, *With Forked Tongues: What Are National Languages Good For?* Singapore, Karoma.
- DAMICO Jack, NELSON Ryan & BRYAN Linda, 2005, « Literacy as a Sociolinguistic Process for Clinical Purposes », In BALL Martin (ed.), 2005. *Clinical Sociolinguistics*, Oxford, Blackwell Publishing, 245-249.
- DUBOIS Jean et al., 2002. *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse-Bordas.
- DUCROT Oswald & TODOROV Tzvetan, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- MAY Stephen, 2001, *Language and Minority Rights*, Harlow, Longman/Pearson.
- SAUSSURE (DE) Ferdinand, 1995, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SOMMER Gabriele, 1992, « A survey on language death in Africa », In M. Brenzinger (ed.) *Language Death: Factual and Theoretical Explorations, with Special Reference to East Africa* (pp. 301-417). Berlin, Mouton de Gruyter.

TONKIN Humphrey, 2005, "Language Planning" in BALL Martin, *Clinical Sociolinguistics*, Oxford, Blackwell Publishing, pp. 120-132.

WATZLAWICK Paul, BEAVIN Helmick & JACKSON Don, 1972, *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil.

YANDJOU Gabriel, 2002, Statut de la langue française au Bénin : la « revanche » des langues nationales, IN *Actes des Premières Journées Scientifiques Internationales de l'UNB* (réunis par CAPO Hounkpati Bamikpo Christophe et GNANVO Cyprien), pp.126-132.

ZIME YERIMA Idrissou, 2020, « Promotion des langues africaines : obstacles et solutions », *Lɔngbowu*, N° 010, pp.187-203.